

dodis.ch/59559

Extrait

Règlement et programme du Congrès¹

V^{ÈME} CONGRÈS INTERNATIONAL POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES
AVEUGLES, LE CAIRE, 20-25 FÉVRIER 1911

[Le Caire, au plus tard le 14 juin 1910]

Règlement du Congrès

Art. 1. – Conformément au vœu émis par S. E. le Dr. Eloui Pacha au Congrès de Bruxelles en 1902² et à celui de Naples en 1909,³ il est institué au Caire un Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles.

Art. 2. – Ce Congrès tiendra ses séances au palais de l'Université Égyptienne du 20 au 25 Février 1911.

Art. 3. – Seront membres du Congrès les délégués des Gouvernements ainsi que les personnes qui auront adressé leur adhésion et cotisation (20 frs.) au secrétariat général du Comité d'organisation, soit avant, soit pendant la durée de la session. Ces cotisations seront remises au fur et à mesure au trésorier général. Les dames peuvent faire partie du congrès.

Art. 4. – Les membres du Congrès, en faisant parvenir leur cotisation, devront indiquer lisiblement leurs noms, qualités et adresses et joindre leurs cartes de visite. Ils recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins du Comité organisateur.

Cette carte sera strictement personnelle. Elle donnera droit à une réduction de 50% sur le prix du réseau des chemins de fer égyptiens, à l'entrée gratuite aux musées, aux monuments et aux mosquées qui leur seront indiqués plus tard. Le Comité fera, en outre, les démarches nécessaires pour obtenir des prix de faveur dans les principaux hôtels. Cette carte donnera droit aussi à une réduction sur le prix de voyage maritime de quelques Compagnies qui seront désignées ultérieurement.

Art. 5. – Le Congrès procédera, lors de la première séance, à la nomination du bureau définitif qui aura la direction des travaux de la session.

Art. 6. – Le bureau du Congrès fixera l'ordre du jour de ses séances.

1 CH-BAR#E14#1000/39#1356*. *Le règlement et programme, en version française, anglaise, allemande et arabe, fait partie de l'invitation au V^{ème} Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles au Caire que le Ministère des affaires étrangères égyptien adresse le 14 juin 1910 au Chef du Département politique, le Président de la Confédération Robert Comtesse.*

2 *À propos du Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles à Bruxelles en 1902, cf. le dossier CH-BAR#E14#1000/39#1116*.*

3 *À propos du Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles à Naples en 1909, cf. le dossier CH-BAR#E14#1000/39#1259*.*



Art. 7. – Le Congrès tiendra deux séances par jour, de 9 heures à midi et de 3 heures à 6 heures.

Art. 8. – Des excursions, des réunions intimes, des concerts donnés par le Comité d'organisation auront lieu pendant la durée du Congrès.

Un avis ultérieur donnera, à ce sujet, aux adhérents des renseignements détaillés.

Art. 9. – Une exposition des objets servant à l'enseignement intellectuel, professionnel et musical des aveugles sera ouverte pendant la durée du Congrès. Les établissements étrangers sont invités à y participer. Ils n'auront rien à payer pour leurs objets à exposer ni à la douane, ni aux chemins de fer égyptiens.

Art. 10. – Les membres du Congrès ont seuls le droit de présenter des travaux et de prendre part aux discussions.

Le temps assigné à chaque rapport ou communication ne pourra dépasser 15 minutes; les orateurs qui prendront part à la discussion ne pourront parler plus de 5 minutes chacun, ni plus de deux fois à la même séance.

Chaque mémoire ne pourra traiter qu'une des questions portées au programme.

Art. 11. – Les auteurs des mémoires et des rapports sont priés de vouloir bien faire parvenir au secrétariat général avant le 1^{er} Décembre prochain, un résumé qui sera imprimé et distribué aux membres du Congrès par les soins du Comité.

Art. 12. – Aucun travail ne peut être présenté en séance, si l'auteur n'en a communiqué le résumé avant le 1^{er} Décembre.

Art. 13. – Les mémoires imprimés par leurs auteurs seront distribués aux Congressistes par les soins du bureau.

Art. 14. – Des mémoires sur des questions autres que celles portées au programme peuvent également être présentés. Des séances spéciales leur seront consacrées.

Art. 15. – Les langues du Congrès sont: l'arabe, le français, l'anglais et l'allemand.

Art. 16. – Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance, devront remettre au secrétariat, dans les 24 heures, le texte ou un résumé de leurs observations pour la rédaction des procès-verbaux. Dans le cas contraire, le texte rédigé par le secrétaire des séances en tiendra lieu.

Art. 17. – Le Congrès vote par assis et levé sur les résolutions et les vœux proposés.

Art. 18. – Les procès-verbaux et les travaux du Congrès seront imprimés et distribués aussitôt que possible après la session. Chaque membre du Congrès a droit à un exemplaire de cette publication.

Art. 19. – Le bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement.

Art. 20. – Dans sa séance de clôture, le Congrès proposera le siège du Congrès suivant.

[...]⁴

4 Pour les versions arabe, anglaise et allemande du règlement, cf. le facsimilé dodis.ch/59559.

*Programme du Congrès**Le 19 Février 1911.**À 10 heures p.m. – Réception des Congressistes par le Comité d'organisation.**Le 20 Février.**À 11 heures du matin. – Ouverture du Congrès par S. A. le Khédive au Théâtre Khédivial. Nomination du bureau définitif.**À 3 heures p.m. – Deuxième séance. – Discussion des questions proposées par le Comité d'organisation, à l'Université Égyptienne. Ouverture de l'exposition annexée au Congrès.**Le 21 Février.**À 9 heures du matin. – Troisième séance. – Continuation de la discussion des questions posées par le Comité.**À 2 heures 30 p.m. – Visite du Musée des Antiquités Égyptiennes.**Le 22 Février.**À 9 heures du matin. – Quatrième séance. – Discussion des mémoires qui ne sont pas portés sur le programme.**À 2 heures 30 p.m. – Visite de quelques mosquées.**Le 23 Février.**À 9 heures du matin. – Excursion en bateau aux Barrages; déjeuner aux frais du Congrès.**Le 24 Février.**À 9 heures du matin. – Cinquième séance. – Continuation de la discussion sur les travaux présentés.**À 2 heures p.m. – Visite du Musée Arabe et de la Mosqué «Al-Azhar».**Le 25 Février.**À 11 heures du matin. – Clôture du Congrès au Théâtre Khédivial.**À 2 heures p.m. – Excursion aux Pyramides de Giza.**À 8 heures p.m. – Banquet de clôture à l'Hôtel Continental.**[...]⁵*

5 Pour les versions arabe, anglaise et allemande du programme, cf. le facsimilé dodis.ch/59559.